

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE PLUS DE 5 ANS – 2024-2025

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	822,41 \$	41,12 \$	82,04 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	1557,58 \$	1604,45 \$
Juillet à septembre 75%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	616,81 \$	30,84 \$	61,53 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,50 \$	1321,19 \$	1368,06 \$
Octobre à décembre 50%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	411,21 \$	20,56 \$	41,02 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	1080,98 \$	1104,42 \$
Janvier à février 25%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	205,60 \$	10,28 \$	20,51 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,50 \$	844,58 \$	868,02 \$
Mars 10%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	82,42 \$	4,11 \$	8,20 \$	0 \$	0 \$	29,50 \$	699,11 \$	699,11 \$

➤ Les frais de réinscription¹ couvrent la vérification et l'évaluation de l'admissibilité.

➤ Le montant à payer sur la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.

➤ Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

➤ OPO⁴ : contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec.